



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du mardi 15 janvier 2019

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – M. CERNEA

Absents ayant donné pouvoir :

M. BAULT à M. DESANGLOIS

Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY

M. ANSERMET à M. DEFROMERIE

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR

Mme QUOD-MAUGER à Mme DESANGLOIS

M. GONZALES à M. LEGUILLON

Mme LEMONNIER HAQUET à Mme LEPRON

M. DIATTA à M. PARMENTIER

Absente :

Mme XAVIER

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ M. BAULT donne pouvoir à M. DESANGLOIS
- ✓ Mme MARQUIS donne pouvoir à M. GRAVIGNY
- ✓ M. ANSERMET donne pouvoir à M. DEFROMERIE
- ✓ Mme SEMIEM donne pouvoir à Mme MEZRAR
- ✓ Mme QUOD-MAUGER donne pouvoir à Mme DESANGLOIS
- ✓ M. GONZALES donne pouvoir à M. LEGUILLON
- ✓ Mme LEMONNIER-HAQUET donne pouvoir à Mme LEPRON
- ✓ M. DIATTA donne pouvoir à M. PARMENTIER

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absente : 1

Votants : 28

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. PARMENTIER est désigné pour remplir cette fonction.

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Finances locales – 7-1 décision budgétaires – 7-1-1 débat d'orientations budgétaires

• 2019-01-01 : Débat d'orientations budgétaires 2019

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'acter la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2019, document transmis avec la convocation du conseil municipal et joint à la présente délibération,

Article 2 : d'acter la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2019,

Commande publique 1.1 Marchés Publics 1.1.1 travaux

• 2019-01-02 : Attribution des marchés publics portant sur la construction d'une piste roller.

Il est demandé au **Conseil Municipal** :

Article 1 : d'attribuer les lots 2 et 3 aux prestataires suivants :

- **Lot : 2 – Rambarde**

Le lot deux est attribué à la société :

NERUAL
ZA La Perrière, Rue Auguste et Louis Lumière,
53 230 Cossé-le-Vivien

Pour un montant, après négociation, de **97 799,76 € TTC.**

- **Lot 3 – Eclairage**

Le lot trois est attribué à la société :

SPIE
CONSTANT
38 Rue du Bois des Coutures
76410 Cléon

Pour un montant, après négociation, de **115 972.80 € TTC.**

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot 1 de l'opération « construction d'une piste de roller » et à signer tous les actes y afférents

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2019-01-03 : Classe Transplantée 2019 Fixation des tarifs aux familles pour le séjour de l'école Jules Verne

Vu

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessus.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2019-01-04 : Classe Transplantée 2019 Fixation des tarifs aux familles pour le séjour de l'école Albert Camus

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessus.

Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs

- 2019-01-05 : Classe Transplantée 2019 Fixation des tarifs aux familles pour le séjour de l'école Jacques Monod

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Madame Nadia MEZRAR, Adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessus.

Autres domaines de compétences 9.4 Voeux et motions

- 2019-04-06 : Motion de soutien aux missions locales

Sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS

La Mission Locale de l'agglomération a été créée en 1990 sous statut associatif régi par la loi de 1901 à l'initiative de l'État et d'un collectif d'élus représentant 466 000 habitants.

La Mission Locale met en œuvre le droit à l'accompagnement des jeunes pour lutter contre leur pauvreté, en mobilisant dans le cadre du Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, les différents outils comme la Garantie jeunes, les Parcours Emploi Compétences, le parrainage, la formation des jeunes. Elle organise l'accompagnement global du parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie, pour 11 000 jeunes de l'agglomération accueillis chaque année, notamment les plus démunis.

La Mission Locale est la mieux placée dans le domaine de la lutte contre les exclusions, car ses salariés côtoient quotidiennement les jeunes en situation de dénuement et de détresse. Leur action est cruciale pour offrir une aide concrète afin de sortir de la spirale de l'isolement et de l'exclusion.

Les jeunes accueillis dans des situations complexes nécessitent une prise en charge sur un temps long : c'est toute la pertinence de l'accompagnement que mettent en œuvre les conseillers de la Mission Locale. Leur rôle est de proposer une aide au diagnostic, de faciliter l'émergence de projet et de coconstruire des réponses en se plaçant à la jonction de l'ensemble des dispositifs des jeunes. Pour cela, ils mettent en œuvre une grande technicité qui s'appuie sur un professionnalisme reconnu.

Ayant pris connaissance du communiqué du Premier ministre et de la note de la DGEFP relatifs à une éventuelle expérimentation de fusion de la Mission Locale avec Pôle emploi, le Conseil Municipal

- **Souligne la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé** des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire réalisé par l'équipe de la Mission Locale en appui aux autres membres du Service Public de l'Emploi, à savoir :
 - L'accompagnement inclusif par la prise en compte des freins psycho-sociaux et économiques des jeunes (santé, logement, mobilité, sport, culture, loisirs) ;
 - La lutte contre la pauvreté des jeunes ;
 - La fabrique du citoyen ;
 - La participation au développement social local ;
 - L'observatoire et la production de connaissances sur la jeunesse.
- **Atteste que Pôle emploi et la Mission Locale collaborent efficacement** mais n'ont pas le même domaine d'activité, pas les mêmes objectifs ni les mêmes missions, l'emploi n'étant qu'une dimension du travail de la Mission Locale ;
- **Rappelle l'ancrage territorial de la Mission Locale** dans l'agglomération rouennaise au sein de laquelle sont déployés 21 lieux d'accueil des jeunes, au plus près de leurs domiciles, pour mener un travail de proximité avec les services municipaux et les acteurs locaux de la jeunesse ;
- **Précise que l'engagement politique et financier des élus de l'agglomération** au sein de leur Mission Locale contribue efficacement à la performance de leurs actions ;
- **Affirme son attachement à la gouvernance associative** de la Mission Locale organisée en quatre collèges complémentaires : les collectivités territoriales, les services de l'État, les partenaires économiques et sociaux, les organismes et les personnes qualifiées ;
- **Regrette que cette initiative soit prise en l'absence totale de concertation** avec les instances nationales du réseau des Missions Locales et déplore la brutalité employée qui provoque l'inquiétude légitime de leurs salariés et des partenaires.

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, à l'unanimité des membres présents et représentés, manifeste sa solidarité aux 442 Missions Locales qui interviennent au quotidien pour soutenir les jeunes en demande d'insertion et s'associe aux actions des réseaux national et régional des Missions Locales.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H45



Le Maire
Patrice DESANGLOIS